

Adhésion de la Ville à l'Association Cités patrimoine de Franche-Comté

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Association «Cités Patrimoine de Franche-Comté» sollicite la Ville de Besançon pour adhérer à l'Association au même titre que Belfort, Montbéliard, Dole, Gray, Luxeuil-les-Bains et Vesoul. Le but de l'Association est de permettre aux villes, riches d'un patrimoine ancien et animées d'une volonté de développer le tourisme urbain d'agrément, de se constituer en réseau.

Les traits généraux et les objectifs des Cités Patrimoine de Franche-Comté se définissent comme suit :

- faire découvrir au public un patrimoine, c'est le faire accéder à la connaissance d'une histoire et d'une culture,

- donner aux enfants des méthodes d'accès à la connaissance d'un patrimoine, c'est les préparer à exercer leur rôle de citoyen,

- réhabiliter et animer le patrimoine, c'est créer les conditions d'un développement touristique, culturel et éducatif,

- s'engager à participer aux actions organisées par l'association et visant à atteindre les objectifs suivants :

1. donner une identité forte à ce réseau en jouant sur la nouveauté, la liberté, la sympathie,... de ces cités qui ont des affinités, travailler la communication interne.

2. faire reconnaître par les partenaires institutionnels touristiques et municipaux le concept de «Tourisme Urbain d'Agrément», gagner leur confiance dans un projet novateur de développement, s'assurer de leur engagement philosophique et financier à soutenir les activités définies par la Charte.

3. assurer la promotion des Cités Patrimoine de Franche-Comté suivant un plan de communication externe défini au préalable visant à fédérer ces cités (dépliants, actions médias, salons, affiches...) qui ont des affinités.

4. développer l'événementiel en dehors de la saison culturelle traditionnelle, c'est-à-dire en juillet - août via des manifestations exportables extra-régionales, des animations de rues et de monuments.

5. créer une synergie commerciale entre les Cités Patrimoine de Franche-Comté via l'organisation de produits permettant les renvois de clientèle.

6. passer une convention avec le Comité Régional du Tourisme.

7. collaborer avec les autres regroupements travaillant au développement du tourisme culturel et patrimonial :

. l'Association des Petites Cités Comtoises de Caractère,

. les trois villes et pays d'Art et d'Histoire sous l'égide de la Commission Nationale des Monuments Historiques et des Sites.

8. solliciter le Conseil Scientifique de l'inventaire des monuments historiques (Mme Marie-Claude MARY).

Telles sont les lignes directrices de l'action à mener pour les villes qui s'engagent à signer la charte.

Les actions développées par l'Association :

- la brochure de prestige «Cités choisies» réalisée en partenariat avec l'Association des petites cités comtoises de caractère.

- le plan cavalier des cités auquel la Ville de Besançon a participé dans le cadre d'un partenariat tripartite avec les deux associations citées ci-dessus.

- un port-folio de tous les plans cavaliers.

Les projets de l'Association pour 2003-2004 :

- réaliser une nouvelle brochure remplaçant «Cités choisies» qui soit plus axée sur le tourisme (patrimoine, commerce et ambiance de la Ville),

- réaliser un stand d'exposition,

- actions de promotion dans des salons, par mailing,

- création d'une photothèque.

Le souhait de l'Association est d'accueillir en son sein la Ville de Besançon, capitale de la Franche-Comté et phare touristique de la région, sur laquelle les six autres cités souhaitent s'appuyer. Besançon peut trouver un réel avantage dans des actions de coopération et s'en trouver renforcée en matière d'image, de notoriété et au plan économique. C'est la raison pour laquelle la délégation tourisme propose l'adhésion.

Pour 2003, la cotisation et la participation pour Besançon s'élève à 4 211 €. Cette somme serait prise en charge sur le crédit du service 30200 sur l'imputation 92.95.6281.30200 alimentée par virement de 367 € depuis l'imputation 92.95.6042.30200.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de décider de l'adhésion à l'Association moyennant une participation de 4 211 € pour 2003.

«Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire, je souhaiterais que vous m'autorisiez à faire un cavalier sur une association. J'ai une anecdote à porter à votre connaissance puisque je sais que vous êtes tellement pris que vous ne pouvez pas avoir connaissance de tous les détails qui se passent dans votre ville...

M. LE MAIRE : Je suis pas mal informé mais pas de tout !

Mme Nicole WEINMAN : ... le jeudi, il y a rue des Chalets, vous savez, pas mal d'activités à la Maison des Associations, dont notamment une activité autour du mot, genre Lexicon... les chiffres et les lettres... or jeudi dernier ces gens, qui sont, vous l'imaginez, fort peu bruyants... si un jour, par curiosité vous y allez, vous verrez que c'est toujours un silence de mort...

M. LE MAIRE : J'y suis déjà allé.

Mme Nicole WEINMAN : ... eh bien ils ont eu la surprise, à 21 h 30, de découvrir des PV sur sept voitures. On sait qu'il y a beaucoup de trafic rue des Chalets la nuit, que c'est un quartier effectivement très actif dans sa vie nocturne et dans sa vie, on va dire transport. Aussi je voulais vous demander jusqu'à quelle heure travaille la police municipale parce que c'était des contraventions de la police municipale ?

M. LE MAIRE : 22 h 27.

Mme Nicole WEINMAN : On est rassuré de voir qu'on est gardé jusque tard le soir, c'est bien.

M. LE MAIRE : Je sais que c'est 22 h 27 parce que je m'inquiète de ces problèmes-là. S'ils étaient mal garés... je ne vois pas le rapport avec le bruit par contre...

Mme Nicole WEINMAN : On peut imaginer que la police a été appelée parce qu'ils étaient en stationnement gênant, ce qui n'était absolument pas le cas. Traditionnellement ils se garent là parce que jusqu'à maintenant ils ne dérangeaient personne...

M. LE MAIRE : Ils s'étaient garés où, dans la rue ? Sur le trottoir ? Il faut savoir que je me fais régulièrement, -comment dire- réprimander, pour ne pas dire autre chose, pour les voitures qui sont sur les trottoirs et qui empêchent les personnes âgées de circuler, gênent les personnes à mobilité réduite, les gamins, ça peut inciter à descendre et à passer dans la rue, ce qui est dangereux... Je demande à la police municipale de faire son travail avec intelligence, ce qui est le cas ; il est difficile de leur demander de mettre des PV aux véhicules garés sur les trottoirs jusqu'à 20 h ou 22 h mais pas rue des Chalets ! Je le déplore car effectivement ils ne devaient pas faire beaucoup de bruit, mais je ne peux pas reprocher à la police municipale de faire son travail. Comme ça au moins, vous pourrez dire que le Maire est attentif à la sécurité des Bisontines et des Bisontins. Vous savez, souvent, Madame WEINMAN, la police y va, c'est ce que dirait Jean-Claude parce que les riverains n'ont pas pu rentrer car une voiture les gêne un peu, ils ne peuvent pas rentrer dans leur bateau parce qu'elle dépasse, ils sont obligés de manœuvrer, ça peut mettre en colère alors ils appellent la police municipale qui vient et qui verbalise.

Vous savez, quand on a des opérations à Chamars, de grands panneaux sont installés pour les signaler, mais il y a toujours des personnes qui disent qu'ils ne les ont pas vus ! C'est comme ça, on n'y peut rien. C'est comme ceux qui se mettent sur les stationnements pour les personnes handicapées, il ne faut pas le faire, même les voitures municipales et j'ai dit aux directeurs qu'ils le rappellent à leurs agents.

M. Jean-Jacques DEMONET : Monsieur le Maire, vous parlez des places pour personnes handicapées. Il est peut-être bon de rappeler, pour nos collègues qui ne le savent pas encore, que l'amende est passée de 35 € à 135 €. Voilà.

M. LE MAIRE : Plus la fourrière. Tout augmente, c'est encore la faute au Gouvernement ! (rires).

M. Éric ALAUZET : Puisqu'on est dans les anecdotes et que Jean-Jacques parle de 135 €, je parle de ça parce que j'ai eu un coup de téléphone hier d'un ami qui n'est pas de Besançon et qui me dit : est-ce normal, j'ai deux PV sur mon pare-brise, un de 35 € et un de 135 € sur une place handicapée. Donc il y a deux PV.

M. LE MAIRE : Ça fait beaucoup quand même... Monsieur DESGEORGES, vous faites fort quand même ! Il était peut-être garé moitié sur une place handicapée, moitié sur une place avec parcmètre où il n'avait pas mis d'argent !

M. Éric ALAUZET : Il y a une explication ou pas ?

M. LE MAIRE : Il doit y en avoir une mais je reconnais que ça fait beaucoup !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Tourisme et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 24 octobre 2003.